.C.P. LPL Huissier
Philippe LETELLIER – Sylvie PENOT-LETERRIER
Huissiers de Justice associés
16, rue de Picardie
93290 TREMBLAY EN FRANCE
✆ 01 49 63 45 45 - 🖷 01 49 63 45 47

EXPEDITION

PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION DE BIENS À SAISIR AVEC RELEVÉ DE SURFACES

L'AN DEUX MILLE VINGT

ET LE VINGT-NEUF JUILLET

À LA REQUÊTE DU :

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL IBERBANCO, banque régie par les articles L 511-1 et suivants du Code monétaire et financier, S.A. au capital de 25 143 408 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 384 122 123, dont le siège social est situé à PARIS (75008), 8, rue d'Anjou, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège, en cette qualité.

Ayant pour Avocat :
La SCP LANGLAIS-CHOPIN,
Agissant par Maître Sylvie LANGLAIS
Avocat au barreau de la Seine-Saint-Denis
7 bis, rue de Vincennes – 93100 MONTREUIL
Tél. : 01.48.70.71.75 – Fax : 01.48.70.88.98
Palais de BOBIGNY N° 7

et pour géomètre :
Cabinet DUPOUY/FLAMENCOURT
118/130 Avenue Jean-Jaurès - 75942 PARIS Cedex 19

Agissant en vertu :

- ***De la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Pierre STROCK, notaire associé à PUTEAUX (92), en date du 12 septembre 2013, contenant vente au profit de et prêt à ce dernier par le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL IBERBANCO d'un montant de 86 420,00 € (prêt CIC MODULABLE), avec intérêts au taux de 3,90 % et au taux effectif global annuel de 4,388 % remboursable au moyen de 300 mensualités.***

- ***D'un commandement de payer valant saisie immobilière du 04 juin 2020.***

- ***Et conformément à l'Article R322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.***

DÉFÉRANT A CETTE MISSION :

Je, soussigné, Philippe LETELLIER, membre associé de la S.C.P. LPL Huissier, titulaire d'un office près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY, résidant à TREMBLAY EN FRANCE (93290) – 16, rue de Picardie,

Me suis à rendu ce Mercredi **VINGT-NEUF JUILLET DEUX MILLE VINGT** à LE BOURGET, 71, avenue de la Division Leclerc, au bâtiment B, escalier C, 2ème étage, porte gauche. dans un bien immobilier :

Ou étant dans les biens saisis,

J'ai procédé aux constatations suivantes :

Préalablement à mes opérations, j'ai adressé le 21 juillet 2020 une convocation à les informants que nous procéderions à nos opérations ce mercredi 29 juillet 2020 dans l'après-midi. Ladite convocation a été confirmée lors de mon appel téléphonique du 23 juillet 2020, à

Lors de mes opérations, je suis accompagné de :

- du Cabinet DUPOUY-FLAMENCOURT.

Sur place au deuxième étage de l'escalier C porte gauche, j'ai rencontré :

- [redacted] à qui je décline mes nom qualité et l'objet de ma mission, laquelle m'invite à pénétrer à l'intérieur dudit appartement que je décris ainsi qui suit :

DESCRIPTION NOTARIALE DES BIENS SAISIS

Dans un ensemble immobilier sis 71, avenue de la Division Leclerc, et 1, rue de la République – 93350 LE BOURGET – cadastré G numéro 92, lieu-dit « 71, avenue de la Division Leclerc » pour 06a 16 ca :

Lot numéro cent six (106) :
Dans le bâtiment B, au 2ème étage avec accès par l'escalier C, porte gauche, un **APPARTEMENT** comprenant : entrée avec coin cuisine, séjour, chambre, salle d'eau, WC et dégagement.
Et les 333/10.000èmes des parties communes générales.
Et les 902/10.000èmes des parties communes spéciales aux copropriétaires du bâtiment B.

Lot numéro cent vingt-deux (122) :
Dans le bâtiment B, avec accès par l'escalier C, une **cave**.
Et les 4/10.000èmes des parties communes générales.
Et les 12/10.000èmes des parties communes spéciales aux copropriétaires du bâtiment B.

GÉNÉRALITÉS

L'immeuble se situe sur un axe routier important et largement emprunté. La mairie est à 150 mètres environ de l'immeuble.
Et des transports en commun sont possibles par voie de bus dans l'avenue et par voie de RER à 600 mètres environ.





La résidence se situe à l'angle de deux rues et bénéficient de deux entrées différentes. L'entrée principale se fait par le 71 avenue de la Division Leclerc. La résidence comprend plusieurs bâtiments anciens.

Cet appartement dépend d'un bâtiment situé à l'arrière de la résidence au calme.

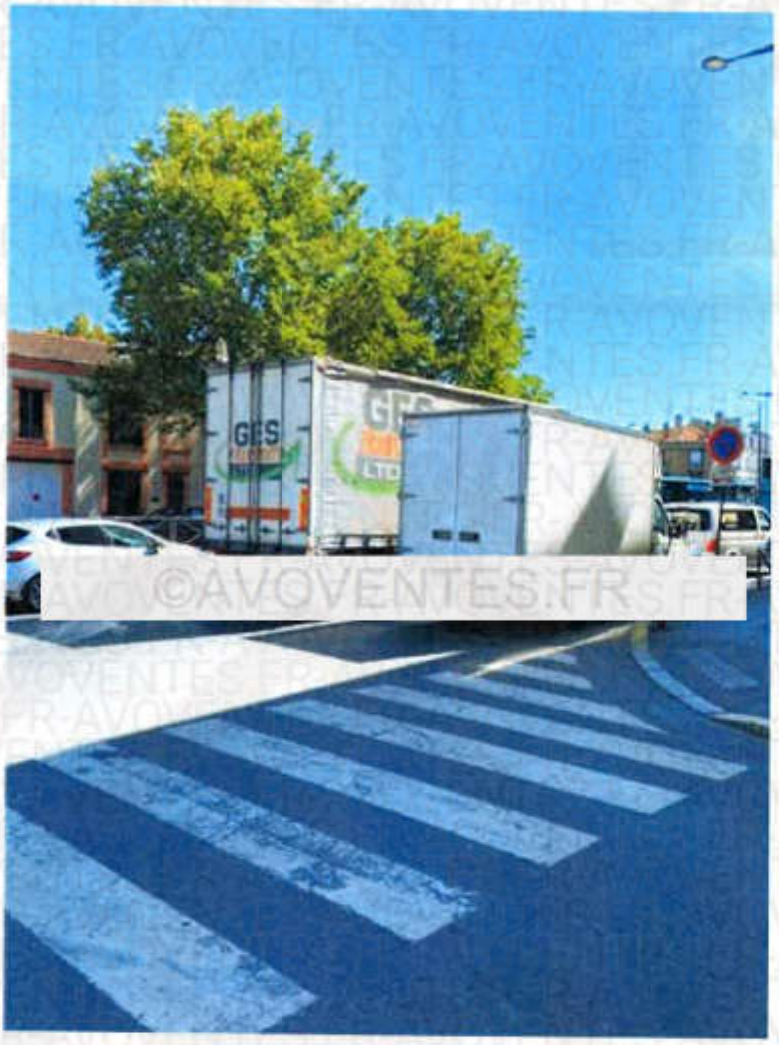
Il se compose d'un rez-de-chaussée et de trois étages, sans ascenseur.

La façade sur rue est en briques poussiéreuses. Le tout est couvert d'une toiture en tuile à multiples pans.

L'entrée de l'immeuble est sécurisée et fermée par digicodes et badge.



©AVOVENTES.FR





©AVOVENTES.FR







CONDITIONS D'OCCUPATION

L'appartement est occupé par et son épouse et leurs deux enfants, âgés de 10 et 7 ans.

Ils déclarent occupe cet appartement en vertu d'un contrat de location dont il ne m'est pas justifié, moyennant un loyer mensuel de 550 € charges comprises.

DESCRIPTION DE L'APPARTEMENT

L'appartement est de petite surface et le chauffage est assuré par un chauffage central au gaz individuel.

La Porte palière est munie d'une serrure et de deux verrous, ouvre directement sur l'entrée coin cuisine.



ENTREE et COIN CUISINE

Cette pièce est éclairée par une fenêtre à deux vantaux, menuiserie en bois double vitrage donnant sur la cour intérieure de l'immeuble.

Le plafond est peint, les murs sont doublés d'un lambris PVC.
Le sol est carrelé, un carrelage moderne et en état.

Au niveau de l'entrée, il existe un tableau électrique avec disjoncteur et sous disjoncteur.

Le coin cuisine est aménagé :

- d'un plan de travail ;
- d'un évier inox un bac, alimenté en eau chaude et eau froide par un robinet mélangeur ;
- de plaque de cuisson en gaz de ville.

Devant ce plan de travail, le mur est doublé de carreaux de faïence.

Présence d'une chaudière chauffage central murale au gaz de ville de marque CENTORA de CHAFFOTEAUX ET MAURY.



Puis, je me suis rendu dans un petit dégagement.

DÉGAGEMENT

Le faux plafond, les murs et les menuiseries sont peints en blanc.
Au faux-plafond, des luminaires sont encastrés
Le sol est recouvert d'un parquet stratifié en bon état.

Il dessert à droite ;



SALLE D'EAU

Le plafond est doublé de plaques isorels.
Les murs sont peints.
Le sol est carrelé.

La salle d'eau est aménagée :

- d'un lavabo alimenté en eau chaude et eau froide par robinet mélangeur ;
- d'une cabine douche fermée et alimentée en eau chaude et eau froide par robinet mélangeur avec flexible douchette et pomme de douche.

Le chauffage est assuré par un radiateur chauffage central.


©AVOVENTES.FR

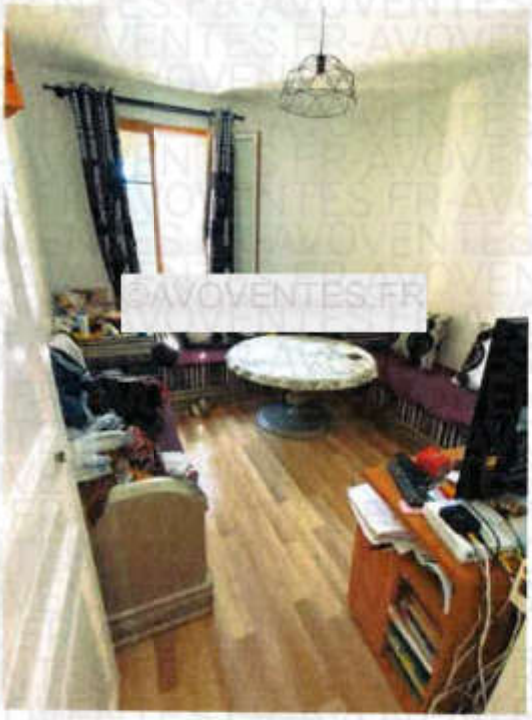
Puis, de gauche vers la droite, j'accède à une pièce principale.

PIÈCE PRINCIPALE

La pièce principale est éclairée par une fenêtre à deux vantaux, menuiserie en bois double vitrage, fermée par des volets donnant sur la cour de l'immeuble.

Le plafond, les murs et les menuiseries sont peints.
Le sol est recouvert d'un parquet stratifié, l'ensemble est en bon état d'entretien.

Le chauffage est assuré par un radiateur chauffage central.



TOILETTES

Le plafond et les murs sont peints.
Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié.

La pièce est aménagée :

- d'une cuvette à l'anglaise avec chasse d'eau dorsale.
-



CHAMBRE

La chambre est éclairée par une fenêtre à deux vantaux, menuiserie ancienne, simple vitrage, fermée par baie persienne donnant sur la rue de la République.

Le plafond les murs et les menuiseries sont peints.
Le sol est recouvert d'un parquet stratifié flottant.

Le chauffage est assuré par un radiateur chauffage central.



&&&&&

Après 1 heure de description, je me suis retiré, accompagné du géomètre et de retour en mon étude, j'ai préparé, rédigé et mis en forme le Procès-verbal qui a nécessité une durée de 2 heures supplémentaires.

J'annexe au présent procès-verbal de description :

- Quatorze photographies prises lors de mes opérations,
- Le rapport établi par le Cabinet DUPOUY/FLAMENCOURT,

&&&&&

TELLES ONT ÉTÉ MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET RÉDIGÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-28	220,94
TRANSPORT	7,67
VACATION ART. R444-18	300,00
HT	528,61
TVA 20,00 %	105,72
TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	14,89
Serrurier	
Témoins	
TTC	**649,22**

